

Composante 11 UFR de Sciences Economiques, de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires (SEGAT)
 Type de diplôme Master
 Mention de diplôme MAURBA
 Version d'étape URBM1_201

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale		SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT		
URBM1S1	URBM1UE1			UE 1 Droit public et droit de l'urbanisme	13													Un oral en cas d'échec après compensation entre EC à l'intérieur de l'UE qui porte sur l'ensemble des EC
URBM1S1	URBM1UE1	O	URBM1DTU	Droit de l'urbanisme TD	8	URBM1_201			Un écrit (1h30)	1	25%	Un écrit	3h		75%			3
URBM1S1	URBM1UE1	O	YMAD13B	Droit des collectivités territoriales	3	DUURM1_201						un oral	15 min		100%			1
URBM1S1	URBM1UE1	O	YURBM1DP	Introduction au droit public	2	URBM1_201							15 min		100%			1
URBM1S1	URBM1UE2			UE2 Dynamiques territoriales & stratégies urbaines	8													Un oral en cas d'échec après compensation entre EC à l'intérieur de l'UE qui porte sur l'ensemble des EC. Attention, les UE d'Anglais et de Production, traitement et Analyse de données n'ont pas de seconde session.
URBM1S1	URBM1UE2	O	URBM1DSU	Dynamiques et stratégies urbaines contemporaines	5	URBM1_201			1 dossier et un	2	60%	Un écrit	3h		40%			1
URBM1S1	URBM1UE2	O	YURBM1HL	Habitat et logement	3	URBM1_201			Un dossier	1	50%	Un écrit	3h		50%			2
URBM1S1	YGO1ETC1			UETC Anglais	2							un dossier	5 mn		100%			1 Cette UE ne compte pas de seconde session (GAED)
URBM1S1	YGO1TTC3			UE TC Production, traitement et analyse des données géo	3							Un dossier à rendre.			100%			1 Cette UE ne compte pas de seconde session (GAED)
URBM1S1	YURB1TC1			UE TC Cadres et référentiels de l'aménagement et de l'urba	4				Un dossier	2	50%	Un écrit	3h		50%			2
URBM1S2		F	YENGSEGM	Engagement étudiant (facultatif)	1							Oral	5MIN		100%			1 ECTS Surnuméraire
URBM1S2	URBM1UE3			UE 3 Droit de l'aménagement	11													Un oral en cas d'échec après compensation entre EC à l'intérieur de l'UE qui porte sur l'ensemble des EC
URBM1S2	URBM1UE3	O	URBM1DLQ	Droit de la qualité et de la commande publique	3	URBM1_201				1	50%	un oral	15 min		100%			1
URBM1S2	URBM1UE3	O	URBM1DFU	DI du projet urbain et de l'aménagement	5	URBM1_201			Un écrit (1h30)	1	50%	un écrit	3h		50%			2
URBM1S2	URBM1UE3	O	URBM1PE	Prescriptions environnementales et urbanisme durable	3	URBM1_201						un écrit	2h		100%			1
URBM1S2	URBM1UE4			UE 4 Production des savoirs, acteurs et logiques d'action	10													Un oral en cas d'échec après compensation entre EC à l'intérieur de l'UE qui porte sur l'ensemble des EC
URBM1S2	URBM1UE4	O	URBM1AAU	Acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme	4	URBM1_201			Un dossier et u	2	100%							2
URBM1S2	URBM1UE4	O	URBM1MU	Morphologie urbaine	3	URBM1_201			2 oraux	3	80%	Un dossier	Temps libre		20%			2
URBM1S2	URBM1UE4	O	URBM1RE	Recherche et expertise au service de l'action	3	URBM1_201			Un dossier	2	100%							2
URBM1S2	URBM1UE5			UE 5 Diagnostic et projet	9													Un oral en cas d'échec après compensation entre EC à l'intérieur de l'UE qui porte sur l'ensemble des EC
URBM1S2	URBM1UE5	O	URBM1AT1	Atelier 1 du diagnostic au projet	6	URBM1_201			Dossier	1	60%	un rapport et s:	Temps libre		40%			3
URBM1S2	URBM1UE5	O	URBM1ODG	Outils du diagnostic et du projet	3	URBM1_201			même dossier	3	100%							1

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

<p>Pas de compensations entre les UE, mais les compensations sont possibles entre UC à l'intérieur d'une même UE. Pas de possibilité de compensations intersemestres.</p>
<p>Pas de note éliminatoire</p> <p>Règle des Abi/Abj. Une note moyenne supérieure à 10 est attendue dans chaque UE</p> <p>Pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue</p> <p>Pas d'ECI. Choix du cas B/ : CC + CT en session 1 + CT en session 2</p>

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1) $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
 - $(N1+N2+N3)/3$ }
 - (2) $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
 - N3 }
 - (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
 - (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 11 UFR de Sciences Economiques, de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires (SEGAT)
 Type de diplôme Master
 Mention de diplôme MAURBA
 Version d'étape URBM2_211

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale	SESSION 1						SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles			
									Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle terminal							
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT			
URBM2S34	URBM2UE6			UE 6 Droit de l'aménagement et de l'urbanisme	12												Oral	15 mn	100%	1	Un oral pour l'UE en cas d'échec après calcul de la compensation intra-UE entre les EC	
URBM2S34	URBM2UE6	O		URBM2DAF Droit de l'action foncière	6	URBM2_211					Ecrit et assiduité	2	25%	Ecrit	3h	75%				2		
URBM2S34	URBM2UE6	O		URBM2DAO Droit de l'aménagement opérationnel	6	URBM2_211					Ecrit et assiduité	2	25%	Ecrit	3h	75%				2		
URBM2S34	URBM2UE7			UE 7 Environnement urbain et concertation	17												Oral	15 mn	100%	1	Un oral pour l'UE en cas d'échec après calcul de la compensation intra-UE entre les EC	
URBM2S34	URBM2UE7	O		URBM2CFU Concertation, participation, co-construction ds projet urbain	5	URBM2_211					Dossier+Ecrit +Oral	3								2		
URBM2S34	URBM2UE7	O		URBM2ECU Ecosystèmes urbains	6	URBM2_211								Ecrit	3h	100%				2		
URBM2S34	URBM2UE7	O		URBM2EPP Espaces publics et paysages	6	URBM2_211					Dossier + Oral	2	100%							2		
URBM2S34	URBM2UE8			UE 8 Ateliers	14												Oral	15 mn	100%	1	Un oral pour l'UE en cas d'échec après calcul de la compensation intra-UE entre les EC	
URBM2S34	URBM2UE8	O		URBM2AIF Atelier interformation	5	URBM2_211					Ecrit+Oral	2	100%							2		
URBM2S34	URBM2UE8	O		URBM2PTT Projets tutorés et travaux de groupe encadrés	7	URBM2_211					Ecrits et oraux intermédiaires		30%				Rapport collectif et soutenance			70%	2	
URBM2S34	URBM2UE8	O		URBM2SIG Outils SIG et DAO	2	URBM2_211					Pratique		100%							1		
URBM2S34	URBM2UE9			UE9 Séminaires d'études urbaines et financement de l'aménag	10												Oral	15 mn	100%	1	Un oral pour l'UE en cas d'échec après calcul de la compensation intra-UE entre les EC	
URBM2S34	URBM2UE9	O		URBM2FAO Financement de l'aménagement opérationnel	4	URBM2_211								Oral	15 mn	100%				2		
URBM2S34	URBM2UE9	O		URBM2SEU Séminaire d'études urbaines	6	URBM2_211					2 Oraux+2 Ecrits	4	100%							2		
URBM2S34	URB2UE10			UE 10 Stage et PPP	7												Oral	15 mn	100%	1	Un oral pour l'UE en cas d'échec après calcul de la compensation intra-UE entre les EC	
URBM2S34	URB2UE10	O		URBM2PEP Préparation aux entretiens professionnels	3	URBM2_211								Oral	20 mn	100%				1		
URBM2S34	URB2UE10	O		URBM2STM Stage et mémoire	4	URBM2_211								Rapport + Soutenance		100%				2		

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

--	--

<p>Pas de compensations entre les UE, mais les compensations sont possibles entre UC à l'intérieur d'une même UE. Le MADURA 2 n'est pas semestrialisé, donc pas de possibilités de compensations intersemestres.</p>
<p>Pas de note éliminatoire Règle des Abi/Abj. Une note moyenne supérieure à 10 est attendue dans chaque UE Pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue</p>
<p>Pas d'ECI. Choix du cas B/ : CC + CT en session 1 + CT en session 2</p>

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (**session unique**):

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
 - 1 $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
 - $(N1+N2+N3)/3$ }
 - 2 $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
 - N3 }
- 3 N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- 4 Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU